

Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

2022/03

Procès-verbal de la séance du 14 mars 2022

Membres en exercice : 19

Membres présents : M. Jean-Paul PRÈVE, Maire, Mme Denise WOLFF, Mme Anne-Marie KNAPP, M. Denis MEY, M. Alex CHRISMENT, M. Eric SCHWARTZ, Adjoint, Mme Karine ALLONNEAU, M. François-Xavier CLEMENT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Anne KUNTZ, M. Cyril LEPAGNEZ, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, M. Thomas MULLER, Mme Jeannine REIFFSTECK.

Absente excusée : Mme Sylvie JURASZEK (procuration à M. Denis MEY), Mme Ghislaine MICHEL (procuration à M. Michel FAGOT).

Absente : Mme Amélie ARNAUDON

Date de convocation : 1^{er} mars 2022 par voie électronique

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Paul PRÈVE

1) Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité des membres présents, et conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Karine ALLONNEAU est désigné secrétaire de la présente séance du conseil municipal.

2) Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relatif à l'attribution d'un don à la Protection Civile, dans le cadre de la crise humanitaire en Ukraine.

Cet ajout est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} février 2022

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2022 est approuvé à l'unanimité.

4) Compte administratif 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2021	CA 2021
O11	Charges à caractère général	749 750,00	648 913,06
O12	Charges de personnel	445 000,00	417 366,93
O14	Atténuations de produits	104 627,00	101 573,00
65	Autres charges courantes	143 984,00	127 839,59
66	Charges financières	38 000,00	36 671,67
O22	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00
O23	Virement à l'investissement	981 293,37	0,00
O42	Opérations d'ordre	3 000,00	2 838,00
TOTAL		2 475 654,37	1 335 202,25

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2021	CA 2021
O13	Atténuations de charges	7 500,00	7 044,67
70	Produits des services	5 334,00	5 362,72
73	Impôts et taxes	1 427 470,00	1 575 442,05
74	Dotations et participations	317 500,00	298 367,57
75	Autres produits courants	30 800,00	17 475,08
77	Produits exceptionnels	5 000,00	6 023,39
OO2	Excédent de fonctionnement	682 050,37	0,00
TOTAL		2 475 654,37	1 909 715,48

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2021	CA 2021
20	Immobilisations incorporelles	17 473,20	17 425,20
21	Immobilisations corporelles	607 602,38	459 449,33
23	Immobilisations en cours	938 289,61	19 696,84
16	Emprunts	155 000,00	153 333,28
10	Dotations	12 000,00	11 427,64
TOTAL		1 730 365,19	661 332,29

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Désignation	Budget 2021	CA 2021
10	Dotations et réserves	470 000,00	447 548,94
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre	3 000,00	2 838,00
OO1	Excédent d'investissement rep	276 071,82	0,00
O21	Virement du fonctionnement	981 293,37	0,00
TOTAL		1 730 365,19	450 386,94

RESULTATS 2021	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	574 513,23
SECTION D'INVESTISSEMENT	-210 945,35
TOTAL	363 567,88

Le résultat de clôture est le suivant :

Section	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
INV	276 071,82 €		-210 945,35 €	65 126,47 €
FONC	982 050,37 €	300 000,00 €	574 513,23 €	1 256 563,60 €
TOTAL	1 258 122,19 €	300 000,00 €	363 567,88 €	1 321 690,07 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 17 voix POUR, dont 2 procurations, et hors présence de M. le Maire, qui ne participe pas au vote,

- **APPROUVE** le compte administratif 2021, dont la balance est retracée ci-avant.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

5) Compte de gestion 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le compte administratif 2021,

Etabli par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Erstein, le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Le Trésorier et le Maire ont préalablement acté que ses résultats concordent avec ceux du compte administratif, approuvé lors de la présente séance.

Pour rappel, ces résultats sont les suivants :

RESULTATS 2021	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	574 513,23
SECTION D'INVESTISSEMENT	-210 945,35
TOTAL	363 567,88

Section	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
INV	276 071,82 €		-210 945,35 €	65 126,47 €
FONC	982 050,37 €	300 000,00 €	574 513,23 €	1 256 563,60 €
TOTAL	1 258 122,19 €	300 000,00 €	363 567,88 €	1 321 690,07 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021.
- **CONSTATE** sa parfaite concordance avec le compte administratif 2021.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

6) Affectation du résultat de l'exercice 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte administratif 2021,
- Vu le compte de gestion 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

- **DECIDE** d'affecter à la section d'investissement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) du budget primitif 2022 pour un montant de 500 000 euros.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

7) Fixation des taux des impôts locaux en 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2331-3 ;
- Vu le Code Général des Impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

- **FIXE** à 0 % le taux d'augmentation des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti ;
- **FIXE** par conséquent les taux des impôts directs locaux en 2022 selon le tableau ci-après :

Taxe	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,83%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	73,92%

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

8) Budget primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats du compte administratif 2021,

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022 s'équilibre globalement de la manière suivante :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services		Gestion des services	
011 Charges à caractère général	835 100,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 334,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	445 000,00	73 Impôts et taxes	1 520 500,00
		74 Contributions et participations	288 500,00
65 Autres charges de gestion courante	137 984,00	75 Autres produits de gestion courante	34 300,00
014 Atténuation de produits	104 627,00	013 Atténuation de charges	7 500,00
Total dépenses de gestion courante	1 522 711,00	Total recettes de gestion des services	1 856 134,00
66 Charges financières	35 000,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	550 000,00
68 Dotations aux provisions		78 Reprises sur provisions	
022 Dépenses imprévues	10 000,00	002 Excédent de fonctionnement reporté	756 563,60
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	1 567 711,00	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	3 162 697,60
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		EXCEDENT	1 594 986,60

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)		6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)	
713 Variations des stocks		713 Variations des stocks	
6611 ICNE de l'exercice/emprunts		6611 ICNE de l'exercice/emprunts	
762 ICNE N-1 contrepassés/prêts		762 ICNE N-1 contrepassés/prêts	
675 VNC des immobilisations cédées		72 Travaux en régie	
676 Plus-values de cession		7761 Moins-values de cession	
042 Dotations aux amortissements	3 000,00	7768 Neutralisation de l'amortissement	
023 Virement complémentaire à l'investissement	1 591 986,60	777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	
		79 Transfert de charges	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 594 986,60	TOTAL RECETTES d'ORDRE	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE		POSITIF	1 594 986,60
		NEGATIF	

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 162 697,60	TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 162 697,60
---	---------------------	---	---------------------

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
B - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement (ch. 20,21,23)	2 505 913,07	Fonds propres d'origine externe (ch.10)	585 800,00
204 Subventions d'équipements versées		20,21 et 23 immobilisations incorporelles, corporelles ou en cours	
		274 Remboursement de prêts	
Fonds propres d'origine externe (ch.10)		Subventions d'équipement reçues (ch.13)	415 000,00
OO1 Solde d'exécution reporté		Emprunts et dettes assimilées (ch.16)	
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	
Dépenses financières (ch.10,13,16,26,27)	155 000,00		
020 Dépenses imprévues			
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 660 913,07	TOTAL RECETTES REELLES	1 000 800,00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT Dépenses réelles - Recettes réelles			1 660 113,07

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
010 stocks		010 stocks	
1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts		1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts	
139 Subventions d'investissement reprises au compte de résultat		001 Excédent d'investissement reporté	65 126,47
191,192 Moins values de cession		191,192 Plus-values de cession	
198 Neutralisation de l'amortissement		20,21,26,27 VNC des immobilisations cédées	
21,23 Travaux en régie		28 amortissement des immobilisations	
481 Charges à répartir		O40 Opérations d'ordre	3 000,00
		021 virement complémentaire	1 591 986,60
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 660 113,07
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE			1 660 113,07

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 660 913,07	TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 660 913,07
--	---------------------	--	---------------------

Le budget communal est établi par nature et tient également compte des résultats du compte administratif 2021 (cf. rapport spécifique). Il est voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et par opérations pour la section d'investissement.

Les nouvelles opérations d'investissement en 2022 sont les suivantes :

Article	Opérations	Montant
212	Réfection du terrain stabilisé USO/BPCO	20 000,00 €
	Réfection des îlots d'espaces verts parking EMM	12 000,00 €
2131	Vidéophone Mairie	1 560,00 €
2131	Relamping école élémentaire	9 200,00 €
2131	Bipass club-house USO	2 000,00 €
	Relamping EMM en LED	56 280,00 €
	Relamping église	1 036,80 €
2152	Création d'abaissements impasse de l'Espace Vert	6 018,00 €
	Création de cheminements piétons rue de la Westermatt et rue des Vergers	27 666,60 €
21538	Amélioration EP rue du Canal (LED)	35 000,00 €
	Amélioration EP rue de la Mairie (LED)	16 000,00 €
	Amélioration EP rue du Lavoir (LED)	19 000,00 €
	Amélioration EP rue de l'Eglise (LED)	16 100,00 €
	EP parking EMM	16 100,00 €
	Module de pilotage et de suivi de l'EP rue des Mésanges	948,00 €
	Eclairage BPCO et terrain stabilisé USO	10 000,00 €
2157	Souffleur de feuilles	721,66 €
	Broyeur à fléaux	11 711,34 €
	Véhicule ST	40 000,00 €
2182	Remorque service technique	5 000,00 €
2183	Imprimante école maternelle	150,00 €
	Téléphones école maternelle	320,00 €
	Logiciel gestion BCD école maternelle	75,00 €
2188	Agrés Vitaboucle	30 000,00 €
	Bancs publics en bois	20 000,00 €
TOTAL		356 887,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

ARRETE le volume du budget primitif 2022 au montant global de 5 823 610,67 €, dont 3 162 697,60 € pour la section de fonctionnement et 2 660 913,07 € pour la section d'investissement ;

VOTE ledit budget par chapitres et par opérations, tel que présenté ci-avant ;

AUTORISE le Maire à signer les actes individuels et les contrats de toute nature, nécessaires à l'exécution du budget ;

ADOpte les annexes au budget primitif.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

9) Signature d'une convention de mise en commun d'un fonctionnaire de police municipale entre les communes de Holtzheim, Oberschaeffolsheim et Achenheim

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 512-1, R 512-1 et suivants,
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **Vu** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- **Vu** la délibération du conseil municipal n° 14/919 du 8 décembre 2014,
- **Vu** la délibération du conseil municipal n° 20/056 du 7 décembre 2020,

Par délibération du 7 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention de mise en commun d'un agent de police municipale entre les communes de Holtzheim, Oberschaeffolsheim et Achenheim.

Or, dans l'intervalle, le personnel concerné ayant changé, il convient d'établir une nouvelle convention associant ce dernier.

La nouvelle convention concerne la période allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2024.

Les autres modalités de la précédente convention demeurent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise en commun d'un agent de police municipale entre les communes de Holtzheim, Oberschaeffolsheim et Achenheim.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2021 et échéance au 31 octobre 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

10) Subventions de fonctionnement à des associations de la commune

- **Vu** le projet de budget primitif pour 2022,
- **Considérant** l'analyse des dossiers restitués par les associations concernées,
Au titre des subventions de fonctionnement traditionnellement attribuées aux associations de la commune, une majorité de ces dernières ont restitué leur dossier de demande.

Il est ainsi proposé d'attribuer les subventions ci-après aux associations concernées.

2022/09

Association	Subvention de fonctionnement 2022
ANVOL	364,00 €
BPCO (pétanque)	652,00 €
BULLES D'EVEIL	342,00 €
CHORALE SAINTE-CECILE	336,00 €
COW	300,00 €
DEMOS	383,00 €
DONNEURS DE SANG	300,00 €
EQUI'LIBRE	1 195,00 €
INTER-ASSOCIATIONS	300,00 €
ISSILABA	398,00 €
JOBART MOTO CLUB	372,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	430,00 €
O'BAD (badminton)	979,00 €
MAIN TENDUE	328,00 €
UFW CATCH	326,00 €
USO (football)	2 486,00 €
APPMA (pêche)	978,00 €
LCO	1 496,00 €
TOTAL	11 965,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

- **AUTORISE** le Maire à verser les subventions de fonctionnement tel que décrites ci-avant.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

11) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le budget primitif 2022,

Dans le cadre de son fonctionnement, la commune verse annuellement une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette subvention permet d'abonder les recettes du CCAS, ce dernier mettant en œuvre :

- L'aide sociale d'urgence
- L'organisation de la sortie des aînés
- L'organisation du repas de Noël des aînés
- La mise en place du plan canicule
- Le recensement des personnes en difficulté

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

- **AUTORISE** le Maire à verser une subvention de 13 500 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

12) Subventions au collège Paul Wernert d'Achenheim, au titre de voyages scolaires

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la demande du Collège Paul Wernert d'Achenheim,

Par courrier daté du 8 février 2022, la principale du Collège Paul Wernert d'Achenheim a adressé à la commune une demande de subvention au titre de deux voyages scolaires, soit :

- Un voyage Ski 2022, qui aura lieu du 20 au 25 mars 2022 et qui concerne 28 élèves domiciliés à Oberschaeffolsheim ;
- Un voyage Voile 2022, qui aura lieu du 20 au 25 juin 2022 et qui concerne 9 élèves domiciliés à Oberschaeffolsheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

- **ACCORDE** une subvention au Collège Paul Wernert d'Achenheim selon les modalités suivantes :

- 30 € par élève domicilié à Oberschaeffolsheim et participant au voyage Ski 2022, soit un total de 840 € ;

- 30 € par élève domicilié à Oberschaeffolsheim et participant au voyage Voile 2022, soit un total de 270 € ;

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

13) Subvention à l'Institution La Providence, au titre d'un séjour scolaire

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la demande de l'Institution La Providence,

Par courrier daté du 25 janvier 2022, la directrice de l'Institution La Providence a adressé à la commune une demande de subvention au titre d'un séjour scolaire (ski) qui aura lieu du 9 au 14 janvier 2022 et qui concerne un élève domicilié à Oberschaeffolsheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à la majorité, par 12 voix POUR, dont 2 procurations, 6 abstentions,

- **ACCORDE** une subvention à l'Institution La Providence selon les modalités suivantes :

- 30 € par élève domicilié à Oberschaeffolsheim et participant au voyage Ski 2022 ;

A l'unanimité		Pour	12	Contre		Abstention	6
---------------	--	------	----	--------	--	------------	---

14) Subvention à la Communauté israélite de Wolfisheim-Eckbolsheim-Oberschaeffolsheim, dans le cadre de travaux de mises aux normes électriques à la synagogue de Wolfisheim

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la demande de subvention de la Communauté israélite de Wolfisheim-Eckbolsheim-Oberschaeffolsheim,

La Communauté israélite de Wolfisheim-Eckbolsheim-Oberschaeffolsheim a pour projet de procéder à des travaux de mise aux normes électriques à la synagogue de Wolfisheim.

Dans cette perspective, des demandes de subvention ont été adressées aux trois communes concernées.

Le montant des travaux est de 4 300,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à la majorité, par 16 voix POUR, dont 2 procurations, 2 abstentions,

- **ACCORDE** une subvention de 200 € à la Communauté israélite de Wolfisheim-Eckbolsheim-Oberschaeffolsheim dans le cadre de travaux de rénovation des vitraux de la synagogue de Wolfisheim.

A l'unanimité		Pour	16	Contre		Abstention	2
---------------	--	------	----	--------	--	------------	---

15) Motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'avis du Comité technique spécial départemental de l'Education Nationale en date du 28 janvier 2022,
- **Vu** l'avis du Conseil départemental de l'Education Nationale en date du 3 février 2022,
- **Vu** la décision du Directeur académique en date du 7 février 2022,

Par courrier daté du 7 février 2022, le Directeur académique a informé la commune de sa décision de fermeture d'une classe à l'école maternelle d'Oberschaeffolsheim à la rentrée de septembre 2022.

Eu égard aux projections de développement de la commune, cette mesure apparaît être en totale inadéquation avec ces dernières.

C'est la raison pour laquelle, il est demandé au conseil municipal d'adopter une motion visant au maintien de trois classes à l'école maternelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

- **ADOpte** une motion visant au maintien de trois classes à l'école maternelle d'Oberschaeffolsheim.
- **DEMANDE** à Monsieur le Directeur académique de revenir sur sa décision de fermeture d'une classe à compter de la rentrée de septembre 2022.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

16) Don à la Protection Civile dans le cadre de la crise humanitaire en Ukraine

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la crise humanitaire qui frappe actuellement l'Ukraine,

Face à la guerre et la crise humanitaire qui frappent violemment l'Ukraine depuis le 24 février, il est urgent d'agir en faveur des populations déplacées et affectées par ce conflit majeur.

A ce titre, la Protection Civile, présente à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine, fournit aux réfugiés du matériel médical, des vêtements et différentes denrées.

Dès lors, l'Association des Maires de France recommande aux collectivités territoriales d'effectuer des dons à la Protection Civile.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

à l'unanimité, par 18 voix POUR, dont 2 procurations,

- **DECIDE** d'accorder un don de 2 000 euros à la Protection Civile Française, au titre de l'aide urgente aux réfugiés ukrainiens.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire Jean-Paul PRÈVE lève la séance à 22 h 12.

La Secrétaire de séance
Karine ALLONNEAU



Le Maire
Jean-Paul PRÈVE

